

# Plan d'action du Comité interdépartemental de DIH

Le CIDIH et ses membres se fixent les priorités et objectifs suivants à atteindre avant la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2023:

Thème 1 : Protection spécifique	
Actions	<p><b>Emblème de la croix rouge</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Renforcer les mesures de dénonciation des cas d'imitation ou d'usurpation de l'emblème de la croix rouge</li></ul> <p><b>Biens culturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Identifier et élaborer des mesures de mise en œuvre de la Stratégie en matière de protection du patrimoine culturel en danger 2019-2023, notamment dans le domaine de la protection des biens culturels numériques</li></ul>
Thème 2 : Réglementation des moyens et méthodes de guerre	
Actions	<p><b>Réglementation spécifique de certaines armes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Contribuer à clarifier plus avant l'application du DIH aux nouvelles technologies, notamment dans le domaine cybernétique et celui de l'intelligence artificielle</li></ul>
Thème 3 : Répression pénale des violations du droit international humanitaire	
Actions	<p><b>Autorités nationales compétentes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Contribuer à améliorer la coopération judiciaire entre Etats en participant activement à l'Initiative sur l'entraide judiciaire (« MLA Initiative »)</li></ul> <p><b>Cour pénale internationale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Contribuer concrètement à une amélioration de l'efficacité et de l'efficacé de la CPI</li></ul>
Thème 4 : Traduction, diffusion et formation en droit international humanitaire	
Actions	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Renforcer la diffusion et formation en DIH au sein de l'armée suisse et de la population civile, en faisant appel notamment à des moyens numériques</li></ul>
Thème 5 : Soutien à la mise en œuvre du droit international humanitaire	
Actions	<p><b>Comité interdépartemental de droit international humanitaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Approfondir les réflexions sur les enjeux de la Suisse en matière de DIH sur la base du rapport volontaire</li><li>▶ Mettre à jour périodiquement tout ou partie du rapport volontaire afin d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du DIH par la Suisse</li><li>▶ Echanger avec d'autres commissions nationales de DIH sur la mise en œuvre et le respect du DIH, notamment au sein de la communauté en ligne du CICR, et soutenir lesdites commissions dans la rédaction de leurs rapports volontaires</li><li>▶ Appuyer l'organisation de réunions d'experts sur le DIH, notamment sur la base du rapport volontaire</li><li>▶ Promouvoir un traitement adéquat du DIH au Conseil de sécurité, notamment dans le cadre de la campagne de la Suisse pour y être élue</li></ul> <p><b>Commission internationale humanitaire d'établissement des faits</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Faire mieux connaître la CIHEF et encourager les Etats à reconnaître sa compétence et à recourir à ses services d'enquête ainsi qu'à ses bons offices en vue de faciliter le respect du DIH</li></ul>
Thème 6 : Autres mesures pour assurer le respect du droit international humanitaire	
Actions	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Mettre pleinement en œuvre l'engagement volontaire (<i>pledge</i>) <i>Strengthening dissemination of IHL (2020-2023)</i>, y compris en ce qui concerne l'organisation d'événements visant à diffuser le rapport volontaire</li></ul>